



LES RÈGLEMENTS COMPLÉMENTAIRES

2^e Tournoi Simple de Gond-Pontouvre

Dimanche 20 avril 2025

Préambule : Ces règlements complémentaires sont un supplément au RGC qui régit toute compétition autorisée par la FFBad

Article 1 : Le numéro d'autorisation du 1^{er} tournoi de Simple de Gond-Pontouvre est « en cours de validité ».

Article 2 : Le Juge Arbitre désigné par le Comité d'Organisation est **Emmanuelle CHASSELOUP**.
Le tournoi sera géré par le logiciel « *Badnet* ».

Article 3 : Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs des catégories **Minimes, Cadet et Junior, des départements n'ayant pas leur Championnat Départemental Jeunes le même week-end**, ainsi que **Sénior et Vétéran, sans limitation géographique**.

Article 4 : Le tableau proposé est :

- **Dimanche 20 avril 2025 : Simple.**

Ce tableau est ouvert aux séries National, Régional, Départemental, Promotion et NC.

Le tableau se fera en fonction du CPPH actualisé 15 jours avant la date du tournoi (le 5 avril 2025).

Article 5 : Les joueurs peuvent s'inscrire moyennant un droit d'inscription de **15€ pour un tableau**.

Les inscriptions seront uniquement via « *Badnet* » :

<https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=29186>

Article 6 : La date limite des inscriptions est fixée au **mercredi 9 avril 2025**. Le tirage au sort se fera le **12 avril 2025**. À partir de cette date, aucune inscription ne sera remboursée. Aucune inscription ne sera prise par mail ou téléphone.

Article 7 : Le nombre maximum de matchs est de 165. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre. La priorité sera donnée par l'ordre d'arrivée du paiement valide des frais d'inscription.

Article 8 : La compétition se déroule en poules puis en élimination directe.
La priorité sera donnée aux **poules de 4** avec **2 sortants** par poule.

Article 9 : Les matchs seront auto-arbitrés. Un arbitre pourra être demandé par les joueurs après validation par du JA. Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible.

Article 10 : Tout volant qui touchera les structures fixes sera considéré comme faute au service et pendant l'échange. Tout volant qui touchera les structures mobiles (les filins du panier de Basketball) sera considéré comme let une fois au service et faute pendant l'échange.

Article 11 : Les volants sont à la charge des joueurs avec partage égal entre les deux paires. Les volants officiels sont le **YOUNG PERFORMANCE 55** qui seront en vente dans la salle.

Article 12 : Seuls ont accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité, les Juges Arbitres et les arbitres ainsi que deux personnes maximums par équipe pendant les arrêts de jeu.

Article 13 : En cas de forfait, le joueur devra prévenir son partenaire ainsi que le club organisateur. De plus, chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "forfait" après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation dès que possible et adressera sous 5 jours, les pièces justificatives au secrétariat de la ligue Nouvelle Aquitaine de badminton soit par courrier « *Maison régionale des sports, 2 Avenue de l'Université, 33400 Talence* », soit par mail « contact@lnaqbad.fr ».

Article 14 : Les organisateurs du tournoi se dégagent de toutes responsabilités concernant les pertes, vols et détériorations de matériel des joueurs inscrits au tournoi.

Article 15 : Tous les joueurs inscrits au tournoi acceptent les présents règlements complémentaires. Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.

LE COMITÉ D'ORGANISATION